



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 3

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2016 en faveur du Cameroun à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'Appui du 11^e FED au Programme National de Développement Participatif au Cameroun "PNDP-FED"

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Appui du 11 ^e FED au Programme National de Développement Participatif au Cameroun "PNDP-FED" Numéro CRIS: CM/FED/038-250 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République du Cameroun L'action sera menée dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est			
3. Document de programmation	Programme Indicatif National (PIN) du 11 ^e FED pour la coopération entre l'UE et la République du Cameroun			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Développement rural			
5. Montants concernés	Coût total estimé: 30 000 000 EUR (10,64% de l'enveloppe A du PIN) Montant total de la contribution du FED: 30 000 000 EUR			
6. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD)			
7. a) Code(s) CAD	14030 - Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base 21020 – Transport routier 43040 – Développement rural			
b) Principal canal de distribution	Agence Française de Développement			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	NA			
10. ODDs	ODD principal: Pas de pauvreté (n°1) ODDs secondaires: Eau propre et assainissement (n°6), Travail décent et croissance économique (n°8)			

RESUME

En ligne avec les documents stratégiques nationaux et inscrit dans le secteur de concentration du PIN 11° FED du Cameroun relatif au développement rural, le PNDP-FED est un projet qui vise fondamentalement à améliorer l'accès aux marchés et aux services productifs pour les populations rurales par des investissements dans les infrastructures socioéconomiques, dans le cadre du Programme National du Développement Participatif (PNDP).

Le PNDP est un mécanisme de financement décentralisé de développement local mis en place en 2004 par le Gouvernement dans sa politique de décentralisation. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Après plus de 10 ans de mise en œuvre, il est aujourd'hui perçu par les communes comme un outil ayant fait ses preuves d'efficacité pour planifier et mettre en œuvre leurs projets prioritaires. Il a pour objectif d'améliorer les opportunités et les conditions de vie des populations rurales des 329 communes rurales du Cameroun par le développement de l'offre des services socio-économiques de base et le renforcement du processus de décentralisation, afin d'accroître les capacités des communes dans leur mission de promotion du développement local et de planification. Ce programme public bien connu de la population est l'un des seuls à montrer une présence des autorités publiques au service de leurs citoyens, en particulier dans les régions du Septentrion et de l'Est.

La principale valeur ajoutée du programme en tant que filière d'investissement public local repose sur la diminution des coûts des infrastructures, le renforcement des capacités communales qui pilotent ces investissements par la logique « *learning by doing* » et l'effort de réforme dans la mise en place de la décentralisation au Cameroun.

Les activités du PNDP-FED seront concentrées dans 13 départements très défavorisés situés dans les quatre régions les plus pauvres et vulnérables du Cameroun, à savoir les trois régions du Septentrion (Extrême Nord, Nord, Adamaoua) et la région de l'Est.

L'amélioration des infrastructures de base permettra le désenclavement des zones de production et la création d'emplois, en favorisant l'approche Haute intensité de main d'oeuvre (HIMO). En fonction des besoins des bénéficiaires et des communes, des interventions sont également prévues sur les aménagements communautaires de production et autres infrastructures socio-économiques. Ainsi, des dispositifs de conservation et de gestion de l'eau en zone agropastorale seront développés, l'accès à l'eau potable et l'assainissement de base seront améliorés et des infrastructures d'entreposage et de mise en marché pour les productions agro-sylvo-pastorales seront construites.

En complémentarité au PNDP-FED, et également avec les fonds du PIN 11^e FED, un Contrat de Réforme Sectorielle du secteur rural (CRS ProRural) poursuivra les appuis mis en œuvre dans le cadre du PIN 10^e FED au développement des filières agricoles (café/cacao et filière laitière), au renforcement des capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Services Techniques, à l'amélioration de la mobilité rurale et à la gestion des finances. Ainsi, les activités financées par le ProRural pourront, dans les zones d'intervention du PNDP-FED, s'appuyer sur les infrastructures rurales de base qui seront développés par le PNDP-FED.

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AFOP	Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle
ACEFA	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales Familiales
ASGIRAP	Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agro-pastorales
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
CMP	Comité Multi Partenaires
CNC	Cellule Nationale de Coordination du PNDP
CNOP	Comité National d'Orientation et de Pilotage
CRC	Cellule Régionale de Coordination du PNDP
CRS	Contrat de Réforme Sectorielle
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DR	Délégation Régionale
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSDSR	Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural
DUE	Délégation de l'Union européenne
EAF	Exploitation Agricole Familiale
FAO	Food and Agriculture Organization
FED	Fonds Européen de Développement
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FFU-UE-Afrique	Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique
FIDA	Fond International de Développement Agricole
GDRN	Gestion Durable des Ressources Naturelles
GIC	Groupement d'Intérêt Economique/Groupement d'Initiative Commune
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, de la Pêche et des Industries Animales
MINTP	Ministère des Travaux publics
ON	Ordonnateur National
OP	Organisation Paysanne
OSC	Organisation de la Société Civile
PAGoDA	Pillar Assessed Grant or Delegation Agreement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPA	Programme d'Appui à la Productivité Agricole
PCD	Plan Communal de Développement
PDR	Programme de Développement Rural
PIDMA	Projet d'Investissement et Développement des Marchés Agricoles
PIN	Programme Indicatif National
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
ProRural	CRS PIN 11° FED: Programme d'appui au développement rural
PRODAT	Programme d'Aménagement du Territoire (régions du Septentrion)
PRODEL	Projet de Développement de l'Élevage
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
STD	Service Technique Déconcentré
UE	Union européenne
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

1.1.1 *Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE*

Au regard de l'aggravation de la pauvreté en milieu rural, le Gouvernement du Cameroun s'est engagé en prenant de nouvelles orientations stratégiques, contenues dans quatre documents de référence: (i) la "Vision 2035" qui est de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, (ii) le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), (iii) le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) et (iv) le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Le DSCE, qui couvre les dix premières années (2010-2020) de la Vision 2035, met l'accent sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'accélération de la croissance. Le développement du secteur agricole y a été identifié comme l'une des principales sources de croissance économique. Avec le DSDSR, le Gouvernement s'est fixé cinq objectifs majeurs: (i) assurer la sécurité alimentaire, (ii) contribuer à la croissance économique, (iii) accroître le revenu des producteurs ruraux, (iv) améliorer le cadre de vie des populations rurales et, (v) assurer une gestion durable des ressources naturelles. Le DSDSR se mettra en œuvre à travers le PNIA 2014-2020, qui est l'un des cadres sectoriels de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le développement du secteur rural. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur à un horizon de sept ans. Il doit fédérer tous les programmes et projets en cours et doit générer l'ensemble des nouvelles interventions. Son objectif général est de faire du secteur rural un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décentés et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable.

Le Cameroun s'est engagé dans un processus de décentralisation, amorcé par les lois de 1974 et confirmé en 1996 par la révision de la Constitution. Le dispositif repose principalement sur les trois premières lois de décentralisation promulguées en 2004, puis celles de 2009 sur la fiscalité locale et le régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Ce nouveau dispositif législatif fixe entre autres, les modalités de transfert des compétences et des ressources aux CTD, les règles applicables aux régions et aux communes, les modalités d'exercice de la tutelle et les organes de suivi de la décentralisation. La mise en œuvre de la décentralisation fait face à plusieurs difficultés, en particulier: l'insuffisance des moyens financiers propres de la plupart des collectivités territoriales (92% des communes sont incapables de s'autofinancer), l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines au niveau local et la faible capacité opérationnelle et technique des services déconcentrés de l'Etat à accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs objectifs de développement.

Les risques liés à cette situation sont importants dans la mesure où elle fragilise les fondements de la croissance et de la cohésion sociale au Cameroun. Le PNDP dont la Maîtrise d'ouvrage est assurée par le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), dont le Ministre est l'Ordonnateur National du FED, a pour objectif de mettre en œuvre un mécanisme de financement pour un développement décentralisé participatif en milieu rural. Prévu pour renforcer l'offre en services sociaux de base des communes ainsi que l'amélioration de la gouvernance locale, le PNDP intervient en cohérence avec le DSCE publié en 2009, mais aussi avec les stratégies sectorielles.

Les objectifs stratégiques du Programme Indicatif National (PIN) du 11^e FED rejoignent en particulier ceux du Cameroun, qui consistent à réduire la pauvreté et favoriser une croissance inclusive créatrice d'emplois, à développer les zones les plus pauvres et vulnérables et à soutenir l'essor du secteur agricole. En l'occurrence, l'un des deux secteurs de concentration du 11^e FED, le développement rural, vise à "promouvoir un développement territorial durable et équilibré ainsi qu'une croissance économique inclusive".

En matière de développement rural, l'UE contribue depuis plusieurs années à développer des opportunités économiques pour les populations les plus pauvres et des zones enclavées du Cameroun.

Dans ce contexte, l'UE a cherché à améliorer les conditions de vie en milieu rural et la productivité agricole. Dans le cadre du 10^e FED, l'UE a ainsi soutenu le développement rural à travers deux actions importantes: (i) le Programme de Développement Rural (PDR) qui était un projet d'aménagement du territoire dans les régions de l'Extrême Nord, de l'Est et du Nord-Ouest et (ii) le Programme d'appui à l'Amélioration de la Productivité Agricole (PAPA) qui a contribué au développement de la filière lait, de la filière café-cacao ainsi qu'à la diversification agricole dans la zone cotonnière.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

L'agriculture camerounaise emploie environ 60% de la population active, essentiellement au sein d'Exploitations Agricoles Familiales (EAF), et assure un rôle central dans la création de revenus pour les quelque deux millions de ménages agricoles recensés. Les EAF reposent sur des systèmes traditionnels extensifs centrés sur les cultures industrielles traditionnelles (notamment le cacao et le café) ou sur des systèmes polyvalents extensifs qui se consacrent aux productions vivrières (céréales, tubercules, plantains etc.) destinées essentiellement à l'autoconsommation. Dans le cas spécifique de l'élevage dans les régions du Septentrion, il faut inclure dans les EAF, le pastoralisme et l'agro pastoralisme. Les systèmes de culture semi intensifs concernent les exploitations familiales qui se différencient des précédentes par la conduite de productions destinées essentiellement au marché, le recours à certains facteurs modernes de production (culture attelée au Nord, engrais etc.), et la présence d'un environnement général plus favorable (crédit, circuits de collecte des produits, proximité des marchés). Il s'agit principalement des exploitations familiales encadrées par des sociétés publiques ou privées (365 000 exploitations produisant du coton, exploitations dans les périmètres rizicoles, plantations villageoises de palmier à huile, etc.), des unités maraîchères et des fermes périurbaines semi intensives d'élevage.

D'un point de vue institutionnel, le MINEPAT est en charge de la planification, de l'aménagement du territoire et de la coordination générale des actions dans le secteur du développement rural. Le secteur couvre les domaines de compétence de quatre ministères sectoriels: le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable (MINEPDED). Ces administrations disposent de délégations régionales et départementales et, pour le MINADER et le MINEPIA de délégations d'arrondissement sur l'ensemble du territoire national.

Les transferts de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sont encadrés par la Loi N° 2004/017 du 24 juillet 2004 relative à la décentralisation. Les missions des communes portent sur le développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Plusieurs décrets ont déjà transféré aux communes les compétences relatives aux activités qui seront développées par le PNDP-FED: développement de mini-infrastructures rurales (décret 2010/0239/PM), création, aménagement, gestion et entretien des infrastructures et équipements d'élevage et du contrôle de la circulation du bétail (décret 2010/0244/PM), création et gestion des marchés à bétail (décret 2010/0244/PM), gestion des espaces agropastoraux (décret 2010/0244/PM), puits et forages (décret 2010/0239/PM), etc. Les compétences actuellement transférées relatives à la construction et à l'entretien des routes non classées (décret 2010/0240/PM) et des voiries (décret 2011/0006/PM), seront élargies très prochainement car un nouveau décret qui établit une nouvelle classification routière donnera aux communes la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle catégorie "Routes Communales" (>100 000 km des routes camerounaises, c'est à dire, toutes les routes qui ne sont pas des autoroutes, des routes nationales ou régionales). Pour initier cette prise en charge du réseau routier communal par les communes, le Ministère des Travaux publics (MINTP) a commencé à leur transférer une partie de son Budget d'Investissement Public (BIP): 5 milliards de FCFA en 2014, 10 milliards de FCFA en 2015 et 11,2 milliards de FCFA en 2016.

Globalement, du fait de l'insuffisance de moyens financiers transférés aux communes, leur capacité à fournir et à gérer des services de base reste faible.

Le PNDP est un mécanisme de financement décentralisé du développement local mis en place en 2004 par le Gouvernement sous la tutelle du MINEPAT. Avec près de 4 000 projets réalisés depuis 2005 dans les 329 communes couvertes dans les 10 régions du pays, le PNDP est devenu aujourd'hui une filière majeure de l'investissement public local au Cameroun.

Il s'agit aussi d'une des priorités de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) préparée pour la COP 21, qui vise à créer les conditions favorables au développement en s'appuyant sur la décentralisation, afin d'assurer de façon efficace et efficiente la planification, la programmation, la budgétisation, la mobilisation des financements, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du développement du secteur rural.

Par ailleurs, le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) du Cameroun (juin 2015) indique que les conséquences déjà visibles du changement climatique risquent d'amoindrir les efforts du Cameroun pour réduire la pauvreté, et nuire à l'objectif de la « vision 2035 » de devenir un pays émergent à cet horizon.

L'AFD et la Banque mondiale envisagent d'accompagner le Gouvernement dans l'option qu'il a prise de muter le PNNDP en une structure pérenne. La 3^e phase du PNNDP prévoit de financer à la demande de la maîtrise d'ouvrage, des études permettant de définir la faisabilité organisationnelle, financière et institutionnelle, nécessaires à une prise de décision éclairée en rapport avec cette option.

Le PNNDP intervient en appui à la planification participative et au cofinancement avec les communes de microprojets d'infrastructures identifiés et étudiés par les populations bénéficiaires. Il est à l'origine de la réalisation de 329 Plans Communaux de Développement (PCD), qui constituent désormais la référence pour l'identification des projets au bénéfice des communautés. La Commune assure la maîtrise d'ouvrage des interventions du PNNDP à l'échelle communale. Le PNNDP a également pour mandat de renforcer les capacités des communes dans le processus de décentralisation, ce qui fait du PNNDP l'outil national majeur pour réduire les écarts de développement entre les communes. Le PNNDP est un programme multi-bailleurs et reçoit l'appui financier de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF), dont principalement la Banque mondiale et l'AFD. La Banque mondiale et le Cameroun ont signé début 2016 un nouvel accord de crédit IDA (Association Internationale de Développement du groupe Banque Mondiale) d'un montant de 70 millions d'USD (PNNDP III), qui permettra de continuer le PNNDP jusqu'en 2019 avec un budget de 133 millions USD et d'étendre ses activités aux 31 communes d'arrondissement du Cameroun, couvrant, ainsi, les 360 communes du pays. Pour l'année 2016, le budget du PNNDP est de 55 millions EUR (Fonds IDA, FFU-UE-Afrique, bénéficiaires, Etat et AFD/C2D).

Pour faire face à la crise que subissent les trois Régions du Septentrion (Adamaoua, Nord, Extrême-Nord) et dans le cadre du DSCE, le Gouvernement du Cameroun a élaboré un programme (PRODAT) qui vise la sécurité et l'autosuffisance alimentaire, le développement des productions agricoles et l'élevage et la réduction du chômage par la promotion d'activités en HIMO. Le programme rassemble les projets à mettre en œuvre dans le Septentrion dès 2015 et compte actuellement 94 projets (disposant au moins d'études de faisabilité) pour un coût total estimé de 120 millions EUR.

Au niveau des PTF, il existe actuellement de nombreuses actions de développement et d'urgence dans les zones d'intervention du PNNDP-FED. Ce dernier développera, par conséquent, une recherche systématique de complémentarité avec les projets de l'Agence Française de Développement (ACEFA, AFOP, ASGIRAP et PNNDP), de la Banque Mondiale (PIDMA et PRODEL et accès aux filets sociaux), de la Coopération allemande, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement et des Agences des Nations Unies (FAO, FIDA, PAM, UNICEF).

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Bien que le Cameroun soit doté d'un potentiel agricole très important, le pays n'occupe aujourd'hui que le 150^e rang sur les 179 pays recensés dans l'indice de développement humain (IDH). Une analyse régionale des indicateurs des OMD montre que les trois régions du Septentrion et la région de l'Est se classent systématiquement parmi les zones les moins développées. La pauvreté affecte particulièrement les zones rurales des régions de l'Extrême Nord et du Nord. Ces deux régions comptent à elles-seules 45,6% des pauvres du pays, suivies de l'Est et de l'Adamaoua qui ont également connu une forte augmentation de la pauvreté. La situation actuelle découle essentiellement des instabilités socioéconomiques et sécuritaires résultant des deux crises majeures: d'une part, celle liée à la présence du groupe terroriste Boko Haram issu du Nord Nigeria, et d'autre part, de l'instabilité

en République Centrafricaine. Ces conflits socio-politiques et armés ont forcé plusieurs milliers de personnes du Nigeria et de la République Centrafricaine à fuir leurs pays respectifs et à chercher abri au Cameroun. A ces réfugiés s'ajoutent plus de 150 000 citoyens camerounais, déplacés internes suite aux exactions de Boko Haram, qui vivent surtout dans des familles d'accueil. Dans ces régions, les taux de malnutrition y sont très significativement plus élevés que ceux de la moyenne nationale, les indicateurs sociaux se sont dégradés et la population est particulièrement exposée à l'insécurité alimentaire.

Les infrastructures de stockage et de commercialisation constituent le maillon faible du système d'approvisionnement et de distribution alimentaire des centres urbains. Les capacités de stockage et de conservation demeurent très faibles et problématiques. En zone rurale, l'insuffisance des marchés conduit les revendeurs à collecter les produits au porte à porte, ce qui alourdit les charges commerciales.

La situation d'enclavement et d'inaccessibilité des zones de production, aggravée lors de la saison des pluies et des inondations, demeure un frein majeur pour le développement de l'activité économique. Les régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Est sont les plus touchées par les contraintes d'accessibilité et le mauvais état des routes. Le réseau routier en zone rurale est peu entretenu, et devient impraticable en saison des pluies en raison de l'insuffisance des ressources humaines et financières. En conséquence, ceci enclave certains bassins de production, limite les échanges commerciaux, provoque la perte de denrées alimentaires périssables, et renchérit la commercialisation des produits.

L'approvisionnement en eau potable et pastorale (hydraulique pastorale pour le bétail) représente dans les régions septentrionales l'une des préoccupations principales exprimées en zone rurale, où 55% de la population n'a pas accès à l'eau potable. Cette insuffisance en puits et forages amène les populations à partager les points d'eau existants avec les animaux, ce qui les expose aux maladies hydriques.

Ces problèmes sont exacerbés par les effets du changement climatique. Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques montre en effet que depuis 50 ans, le Cameroun a souffert une régression des précipitations depuis 1960 (-2,2% par décennie), une augmentation de la température moyenne annuelle (+0,7°C de 1960 à 2007) et une recrudescence des événements extrêmes dans tout le pays: sécheresses, surtout dans la zone agro-écologique soudano-sahélienne et les hautes savanes guinéennes, tempêtes plus fréquentes et plus violentes, inondations et glissements de terrain, coulées de boue, chutes de pierres, éboulements.

1.2 Autres domaines d'évaluation

SO.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Compte tenu de la capacité démontrée de l'équipe du PNDP à mettre en œuvre de façon efficace ce programme, même dans le contexte sécuritaire dégradé des régions du Septentrion et de l'Est, du système de gestion conjointe des comptes communaux (chaque mouvement de fonds est conditionné par la triple signature du maire, du receveur municipal et du PNDP), du renforcement en ressources humaines de l'équipe du PNDP en parallèle à l'augmentation des fonds alloués et des capacités d'absorption des ONG d'accompagnement et des entreprises locales qui n'apparaissent pas à ce jour comme un facteur limitant (dans un contexte de rareté des opportunités économiques, les projets d'infrastructures attirent les entreprises locales), les risques opérationnels du PNDP-FED sont très limités.

Les principaux risques opérationnels identifiés restent néanmoins les suivants:

Risques	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
Situation sécuritaire dans les zones d'intervention (crises liées à Boko Haram et à l'instabilité en RCA).	Moyen	Choix de zones d'intervention ne se situant pas à proximité immédiate des zones de conflit.
Faible implication des Délégations Régionales (DR) des ministères sectoriels dans le PNDP-FED.	Moyen	Responsabilisation des DR dans la conception et la pré-validation technique des plans de travail annuel. Mise à disposition des moyens appropriés pour permettre aux STD d'assurer leurs missions directement liées aux activités du PNDP-FED.
Manque de complémentarité avec les autres outils de la décentralisation (FEICOM) et les activités financées avec le CRS ProRural, le FFU-UE-Afrique, par les autres PTF et par les Ministères.	Très faible	Renforcement des structures de coordination déjà en place (voir point 5.7) et de la concertation au niveau national entre l'UE et l'AFD et avec les autres PTF. Harmonisation des outils de sélection des bénéficiaires et de politique de distribution des subventions dans les territoires d'intervention.
Hypothèses		
<p>La situation sécuritaire dans les zones d'intervention reste acceptable.</p> <p>Les capacités opérationnelles des différentes parties prenantes du PNDP-FED (STD, CTD) sont renforcées afin de leur permettre de remplir leurs missions dans le cadre du PNDP-FED.</p> <p>L'AFD, ses organisations partenaires (PNDP, communes, etc.) et les bénéficiaires ont une capacité d'absorption budgétaire suffisante.</p> <p>L'AFD et l'UE capitalisent sur les outils de sélection des bénéficiaires existants.</p>		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Les évaluations des projets du 10^e FED (évaluation à mi-parcours du Programme d'appui à la Productivité Agricole - PAPA et évaluation finale du Programme de développement Rural - PDR) ont fait l'objet de processus participatifs ayant permis de dégager un certain nombre d'enseignements importants pour le PNDP-FED. Il s'agit notamment (i) d'éviter la dispersion géographique et thématique des interventions pour obtenir un impact plus intense et durable, (ii) de mettre l'accent sur les projets structurants capables d'avoir des effets d'entraînement, en s'appuyant sur les Plans de Développement Communaux (PCD), (iii) de développer une approche différenciée pour les différentes catégories de bénéficiaires tout en harmonisant les processus de sélection des bénéficiaires, (iv) de développer le renforcement équilibré des capacités et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs sur leurs missions respectives (STD, CTD et Organisation des Producteurs), (v) de développer une logique d'aménagement du territoire prenant en compte les spécificités régionales et le ciblage préférentiel de l'Agriculture Familiale et (vi) de favoriser l'intégration des mesures environnementales, d'éducation nutritionnelle et d'accès à l'eau potable avec un meilleur ancrage avec la promotion du genre et l'appui aux plus vulnérables. Il conviendra également de poursuivre, viabiliser et valoriser les réalisations du PDR et du PAPA dans les zones d'intervention.

L'évaluation externe du PNDP finalisée en mai 2015 identifie trois axes de valeur ajoutée importante du PNDP en tant que filière d'investissement public local par rapport aux autres actions complémentaires:

- (i) en termes de pertinence, la planification locale initiale permettant d'identifier la demande des populations, d'impacts et de coûts des investissements;

- (ii) dans l'effort de réforme pour la mise en place de la décentralisation qui fait "exister l'Etat pour les communes et les communes pour l'Etat";
- (iii) le développement des capacités communales, les communes étant en première ligne pour la mise en œuvre par la logique "*learning by doing*" (mécanisme de transfert des ressources aux communes).

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

L'alignement de la logique d'intervention du PNDF-FED sur celle du PNDF et du PNIA, et par conséquent, sur le processus de planification stratégique pour le secteur du développement rural, permettra une plus grande harmonisation et une meilleure visibilité, pour les interventions en cours d'exécution et en préparation.

Bien que le PNDF ait acquis l'image de la « locomotive » de l'investissement public local, deux autres dispositifs alternatifs de financement disposent d'un positionnement proche au niveau communal: le FEICOM (soutenu par la KfW) et le Budget d'Investissement Public (BIP). Les différences sont fondamentalement au niveau du mode opératoire. Ainsi, le FEICOM met plutôt l'accent sur les grands projets d'infrastructures administratives publiques et le PNDF sur le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le financement des infrastructures communautaires. D'autre part, les PCD doivent dorénavant systématiquement être pris en compte par les ministères sectoriels avant tout investissement dans les communes.

Avec les ressources du BIP transférées par le MINTP, les communes ont commencé à mettre en œuvre elles-mêmes des travaux d'entretien routier sur une partie de leur réseau, le plus souvent en HIMO. Le MINTP a signé des conventions d'assistance technique avec les maires de toutes les communes, qui leur permettent formellement de bénéficier de l'appui des délégués départementaux des travaux publics, et de disposer de cartes routières communales (projet ayant bénéficié de l'appui institutionnel UE).

Des opérations HIMO par le PNDF et le MINEPAT sont déjà en cours dans les régions du Septentrion sur financement C2D – AFD d'un montant de 5 000 000 EUR et interviennent en complémentarité d'autres projets mis en œuvre actuellement ou prochainement par les PTF dans ces trois régions, notamment ceux financés par le Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, FFU-UE-Afrique (Fonds lancé par l'Union européenne à l'occasion du sommet de La Valette sur la migration, en 2015, pour contribuer au financement de la mise en œuvre du plan d'action établi dans ce sommet, notamment en ce qui concerne la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés de populations):

- Programme de réponse à l'impact des mouvements de populations internes et externes à l'Extrême Nord (FFU-UE-Afrique, partenariat avec ONGs);
- Projet de Promotion de l'Emploi et de Renforcement de la Résilience au Nord Cameroun (FFU-UE-Afrique, coopération déléguée avec GIZ);
- Projet d'investissement en appui au développement économique local dans l'Extrême Nord, favorisant l'emploi et l'insertion des jeunes (FFU-UE-Afrique, coopération déléguée avec AFD);
- Projet de filets sociaux financé par la Banque mondiale, dont la phase pilote s'est déroulée dans l'Extrême Nord.

Le PNDF-FED interviendra en synergie avec ces actions. Il faut remarquer que le fait que les départements ciblés par les différentes actions peuvent se superposer ne suppose en aucun cas un problème en vue de la taille des départements, des besoins immenses et de l'excellent cadre de coordination existant.

Il faut noter que le mode opératoire du PNDF permet que plusieurs bailleurs puissent intervenir dans une même région tout en conservant la traçabilité de chaque financement de manière à faciliter les audits ou éventuels contrôles.

Des réunions de coordination sont tenues régulièrement par les bailleurs et les cellules de gestion des projets, permettant ainsi le partage d'expériences, d'information et la conduite des actions communes auprès des bénéficiaires pour générer un effet de levier.

Conformément aux principes de la déclaration de Paris, les PTF et le Gouvernement se concertent régulièrement à travers le Comité Multipartenaires (CMP) et les groupes de travail sectoriels/thématiques pertinents qui en émanent. Le CMP Rural présidé par la FAO réunit mensuellement les PTF. Ces réunions permettent un échange d'informations sur les programmes en cours et en préparation visant à favoriser les synergies entre programmes, à éviter les doublons et à échanger sur les bonnes pratiques.

Les autres acteurs clés du développement rural au Cameroun sont l'Allemagne, la France, la Banque mondiale, le FIDA, la Banque Africaine de Développement, l'Espagne, le Japon, la Corée du Sud et la FAO. ECHO, le service d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission, s'efforce de répondre aux besoins humanitaires identifiés suite à la crise liée à l'afflux de réfugiés à l'Est et dans le Septentrion. De plus, le Cameroun bénéficie d'une aide humanitaire des agences spécialisées des Nations Unies (PAM, HCR, UNICEF etc.).

Dans le cadre du PIN 11^e FED du Cameroun, un appui au développement des filières agricoles et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'à l'amélioration de la mobilité rurale sera mise en œuvre à travers un appui budgétaire (CRS ProRural). Des complémentarités méthodologiques, institutionnelles et fonctionnelles seront développées avec le PNDP-FED. D'autres programmes de l'UE, tels que ceux financés sur les lignes thématiques, les Facilités Eau-Energie, les programmes thématiques sur les organisations de la société civile et les autorités locales et les projets financés par le Fonds fiduciaire d'urgence lancé par l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, contribuent également à améliorer les conditions sociales et productives en milieu rural. Enfin, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pourrait envisager aussi d'investir dans des projets d'infrastructures qui appuient le développement rural.

3.3 Questions transversales

Prise en compte des jeunes: Le chômage des jeunes, l'absence de perspectives d'emploi et la pauvreté font partie des facteurs favorisant le risque de radicalisation des jeunes. L'approche HIMO privilégiée (si possible) dans le PNDP-FED pour l'implémentation des actions contribuera à combattre ce phénomène. Le PNDP-FED fera ainsi le lien avec:

(i) l'actuel Programme d'appui aux jeunes défavorisés dans l'Extrême Nord, financé par l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, et mis en œuvre par la GIZ (ICSP/2014/353-587). (on maintient pour faciliter la recherche éventuelle du document) Cette intervention d'une durée de 18 mois vise à renforcer les capacités socioéconomiques des jeunes vulnérables résidant dans les communes de l'Extrême Nord touchées par l'insécurité (*cash for work*, formations professionnelles, mise en place d'AGR, etc.);

et (ii) les trois projets en cours de signature financés par le FFU-UE-Afrique:

- Programme de réponse à l'impact des mouvements de populations internes et externes à l'Extrême Nord, en partenariat avec plusieurs ONGs, pour un montant de 20 000 000 EUR et un délai de mise en œuvre de 36 mois (T05-EUTF-SAH-CM-01).
- Projet de Promotion de l'Emploi et de Renforcement de la Résilience au Nord Cameroun, présenté par la GIZ, pour un montant de 7 000 000 EUR et un délai de mise en œuvre de 36 mois (T05-EUTF-SAH-CM-02),
- Projet d'investissement en appui au développement économique local dans l'Extrême Nord, favorisant l'emploi et l'insertion des jeunes, présenté par l'AFD, pour un montant de 10 000 000 EUR et un délai de mise en œuvre de 18 mois (T05-EUTFSAH-CM-03).

Dans les zones d'intervention du PNDP-FED, les jeunes qui désirent s'installer bénéficient des programmes de la coopération française (ACEFA et AFOP), qui leur fourniront à la demande, du

conseil de gestion technico-économique (ACEFA), de la formation professionnelle aux métiers agro-sylvo-pastorales et de l'appui à l'insertion professionnelle (AFOP).

Prise en compte du genre: D'une manière générale, toutes les activités du PNDP-FED seront menées directement avec la participation des femmes ou auront un impact positif direct sur leurs conditions de vie, tout en renforçant l'accès aux marchés et aux services, améliorant ainsi les revenus des exploitations agricoles familiales et réduisant le temps consacré à la commercialisation et au transport.

Prise en compte de l'environnement et du changement climatique: des mesures d'atténuation d'impact environnemental et d'adaptation au changement climatique seront intégrées de façon systématique dans les étapes de faisabilité, de conception et d'exécution des activités et des marchés de travaux. Ceci, sur la base de diagnostics locaux permettant de prendre en compte de façon concrète, c'est à dire avec une incidence explicite sur les activités, les dimensions environnementales et de vulnérabilité climatique. Les activités visant une meilleure gestion des ressources en eau auront un impact positif sur l'environnement. Une évaluation d'impact environnemental des activités sera réalisée, lorsque nécessaire au cas par cas, comme par exemple pour certaines infrastructures importantes.

Prise en compte de la société civile: Les bénéficiaires cibles sont les populations vulnérables et les producteurs du Septentrion et de l'Est, dont certains sont regroupés au sein d'OSC en milieu rural, telles que les GIC, coopératives, unions et fédérations. Les résultats attendus sont en ligne avec la Feuille de route de l'UE pour l'engagement avec la société civile. De fait, ils contribuent à la priorité n°3 « *la société civile concourt à l'amélioration de l'accès aux services de base, au développement local inclusif et à une meilleure gestion des ressources naturelles* », notamment en consolidant « *dans les zones rurales, les capacités de production, transformation et commercialisation des organisations de producteurs et des coopératives* » (activité n°13).

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif "pas de pauvreté" des ODD, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des objectifs "eau propre et assainissement" et "travail décent et croissance économique". Cela n'implique pas d'engagement de la part du Cameroun qui bénéficie de ce programme. L'Objectif Général du PNDP-FED est de faire du secteur rural dans les zones d'intervention du projet un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, avec une gestion durable des ressources naturelles.

Ainsi, et en ligne avec le PNIA, l'Objectif Spécifique (OS) sera: "les infrastructures de base du monde rural sont modernisées".

L'atteinte de cet OS sera assurée par la réalisation simultanée de trois Résultats (R) complémentaires:

- R1: Les zones d'intervention prioritaire du projet sont désenclavées.
- R2: Des infrastructures communautaires visant à promouvoir le développement de l'élevage sont réalisées à la demande des éleveurs.
- R3: Des infrastructures socio-économiques sont réalisées à la demande des communes.

4.2 Principales activités

Pour chacun des trois résultats, un nombre limité d'activités a été défini.

Ainsi, dans le cadre du désenclavement des zones de production, les types d'intervention seront identifiés avec les CTD et les OP, en s'appuyant sur la base de données routières du Ministère des Travaux Publics et les Plan Communaux de Développement (PCD). **Dans tous les cas, l'intervention devra être préalablement définie dans les PCD.** Si possible, les travaux sur ces routes communales seront exécutés en régie par les communes en favorisant l'approche HIMO. Si nécessaire, des entreprises seront contractualisées pour la réalisation des ouvrages.

Pour la réalisation du deuxième résultat des dispositifs de conservation et de gestion de l'eau en zone pastorale seront développés en concertation avec les éleveurs.

Pour ce qui concerne le troisième résultat (réalisation des infrastructures socio-économiques à la demande des communes) des ouvrages d'approvisionnement en eau potable, des ouvrages d'assainissement de base, ainsi que la réalisation des infrastructures d'entreposage et de mise en marché pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques seront exécutés, en conformité avec les PCD.

Les communes participeront à l'identification, à la mise en œuvre et au suivi des activités dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de leur Plan Communal de Développement (PCD). Parallèlement à cet appui au processus de décentralisation, le PNDP-FED renforcera l'implication effective des services déconcentrés de l'Etat.

4.3 Logique d'intervention

Le PNDP-FED est un projet de développement rural qui vise à améliorer la croissance agricole en assurant l'accès aux marchés et aux services productifs pour les populations rurales, avec des interventions sur les routes communales, les dispositifs de conservation et de gestion de l'eau en zone pastorale, la réalisation d'ouvrages d'approvisionnement en eau et assainissement et la réalisation d'infrastructures d'entreposage et de mise en marché pour les productions agro-sylvo-pastorales.

Le PNDP-FED est un appui au Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui sera mis en œuvre à travers l'AFD. Il s'agira donc tout d'abord de concentrer les moyens financiers et humains sur des zones bien déterminées et d'opérer un ciblage des bénéficiaires dans une logique de réponse à la demande. Le PNDP-FED se concentrera sur les quatre régions les plus touchées par l'augmentation de la pauvreté et de l'insécurité avec un nombre volontairement restreint de départements: Diamaré, Mayo Kani, et Mayo Danay dans l'Extrême Nord; Bénoué, Faro, Mayo Rey et Mayo Louti dans le Nord; Vina et Mbéré dans l'Adamaoua; et Kadey, Haut Nyong, Lom et Djérem, et Mboumba et Ngoko dans l'Est (avec un phasage lié à l'accessibilité de ces départements). La concentration géographique des interventions financées par le programme au sein de ces départements devra répondre à une logique d'aménagement du territoire des bassins de production, à définir plus précisément au démarrage du projet, et non à une logique de couverture administrative de l'ensemble des communes de la région concernée. La base de travail principale reste les critères de ciblage et de phasage détaillés dans l'annexe 'Cartographie indicative et caractérisation des zones d'intervention du PNDP-FED', dont les indicateurs clés de vulnérabilité (pauvreté, nutrition/santé, insécurité alimentaire).

La logique d'intervention repose aussi sur la complémentarité des activités du PNDP-FED avec les autres activités du PNDP et d'autres projets qui interviennent ou qui vont intervenir dans la même zone géographique, afin d'apporter une réponse multidimensionnelle aux problèmes structurels de l'accès aux marchés et aux services productifs. Ainsi, par exemple, les activités d'appui aux filières agricoles financées par le CRS ProRural du PIN 11° FED, pourront s'appuyer sur les infrastructures rurales de base qui seront développées par le PNDP-FED.

Il s'agira également de mettre en valeur les compétences de chaque acteur du PNDP-FED (services techniques déconcentrés, communes, organisations des producteurs agricoles, ONG, prestataires de services, etc.) au profit de l'ensemble des bénéficiaires. La coordination des différents acteurs dans la planification et la mise en œuvre des activités de terrain reste un défi important qui passe par la renforcement de capacités et la responsabilisation des acteurs dans leurs missions. Enfin, il conviendra également de tenir compte des spécificités et des avantages comparatifs de chaque région, tout en garantissant une cohérence globale du PNDP-FED.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de l'adoption par la Commission de la présente fiche d'action.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet

5.4.1 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre de l'UE

La présente action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE)2015/323. Cette mise en œuvre implique la réalisation des résultats "*R1. Les zones d'intervention prioritaire du projet sont désenclavées*"; "*R2. Des infrastructures communautaires visant à promouvoir le développement de l'élevage sont réalisées à la demande des éleveurs*"; "*R3. Des infrastructures socio-économiques sont réalisées à la demande des communes*" de l'Objectif Spécifique "*Les infrastructures de base du monde rural sont modernisées*".

Ce mode de mise en œuvre se justifie par les résultats et l'expertise spécifique développée par l'AFD dans les domaines d'interventions mentionnés, notamment dans le cadre de son appui au Programme National de Développement Participatif (PNDP) au bénéfice des Collectivités Territoriales Décentralisées (communes).

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: conclusions de contrats et subventions, exécution des transactions financières, suivi des activités et des évaluations.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Activités	Contribution de l'UE (en EUR)
5.4.1. – Gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD) composée de (montants indicatifs)	29 900 000
<i>R1: Les zones d'intervention prioritaire du projet sont désenclavées dont</i>	<i>18 550 000</i>
<i>Extrême Nord</i>	<i>6 000 000</i>
<i>Nord</i>	<i>5 000 000</i>
<i>Adamaoua</i>	<i>4 000 000</i>
<i>Est</i>	<i>3 550 000</i>
<i>R2: Des infrastructures communautaires visant à promouvoir le développement de l'élevage sont réalisées à la demande des éleveurs</i>	<i>3 000 000</i>
<i>R3: Des infrastructures socio-économiques sont réalisées à la demande des communes</i>	<i>6 250 000</i>
<i>Frais de gestion AFD (7% du montant de l'action)</i>	<i>2 100 000</i>
5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit	sera couvert par une autre décision
5.11 – Communication et visibilité	100 000
Provisions pour imprévus	s.o.
Totaux	30 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le PNDP-FED sera pleinement intégré dans le PNDP. Le dispositif d'intervention du PNDP est centré sur la commune, maître d'ouvrage de la stratégie de développement local. La démarche du programme repose sur le plan communal de développement (PCD) qui exprime la vision prospective du développement et qui établit les priorités d'investissements de la commune notamment en termes de microprojets. Le conseil municipal dans son rôle d'organe délibérant approuve et adopte par voie de résolution le PCD et les microprojets. Le préfet, représentant de l'Etat, valide le PCD pour le rendre exécutoire et assure la coordination administrative et la coopération des communes avoisinantes.

Le PNDP est tenu au respect d'un manuel d'exécution et d'un manuel de procédures administratives et financières couvrant tous les aspects du projet. En ce qui concerne les fonds du PNDP-FED, l'AFD veillera à la bonne utilisation de ces fonds (contrôle ex-ante des procédures de passations de marché et contrôle ex-post lors des audits annuels du programme).

Le mode opératoire du PNDP est organisé comme suit:

- Maitrise d'ouvrage du programme: Le programme est placé sous la maîtrise d'ouvrage du MINEPAT, qui a la responsabilité de la supervision globale du Programme. Il est mis en œuvre par la Cellule Nationale de Coordination (CNC), créée au sein du MINEPAT et sous la supervision du Secrétaire Général dudit Ministère (Ordonnateur National délégué du FED). Dans chaque région, la Cellule Régionale de Coordination (CRC) coordonne les activités dans la région et rend compte à la

CNC. Ces structures de gestion ont en charge la planification et la coordination des actions, le suivi des fonds alloués aux communes, la mobilisation des prestataires de services, le suivi-évaluation, la communication et la gestion de l'information.

- Pilotage et coordination au niveau national: Le Comité National d'Orientation et de Pilotage (CNOP) est l'organe d'approbation des programmes de travail et budgets annuels. Il est présidé par le SG/MINEPAT et se réunit deux fois par an en session ordinaire. Il regroupe les représentants de l'État au niveau des départements sectoriels concernés par l'exécution du Programme (y inclus les Ministères techniques), ceux des bénéficiaires, des élus, et la société civile. Les bailleurs de fonds y sont représentés en qualité d'observateurs. Spécifiquement, dans le cadre du PNDP-FED, les représentants de l'Ordonnateur National du FED pourront assister aux travaux du Comité National d'Orientation et de Pilotage susmentionné, en tant que personnes ressources.

- Maîtrise d'ouvrage des investissements au niveau local: Les communes ont comme principales responsabilités: i) le processus de planification à travers la préparation des plans de développement communaux et ii) la maîtrise d'ouvrage des investissements réalisés.

- Suivi de l'exécution du projet: Le suivi des réalisations est effectué par les CRC et la CNC. Dans le cadre du PNDP-FED, l'AFD effectuera au moins une mission de suivi (visite de terrain + réunion de coordination avec l'ensemble des acteurs) dans chaque Région tous les trois mois. L'UE et les représentants de l'Ordonnateur National du FED en seront informés avec anticipation et pourront accompagner l'AFD dans ces missions de suivi. À la suite de chaque mission un rapport détaillé reprenant la situation de chaque projet communal assorti de photos sera transmis à l'UE.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le manuel d'exécution et le manuel de procédure administrative, financière et comptable de la phase 3 du PNDP devront faire l'objet d'un avis de non objection de l'AFD et de l'UE avant le décaissement du premier paiement au PNDP. Par ailleurs, le plan de travail annuel budgétisé du PNDP-FED sera validé par l'UE et l'AFD avant adoption par le CNOP. Le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins deux fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La responsabilité de la réalisation des enquêtes nécessaires pour le suivi de ce programme, de fréquence annuelle ou adaptée aux besoins, réside en l'AFD comme partenaire de mise en œuvre. Les coûts correspondants sont considérés inclus dans les frais de gestion alloués à l'AFD.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à la pertinence des approches développées et pour fournir les éléments de réorientation budgétaire éventuelle vers les activités ayant les effets les plus significatifs.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques).

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, l'AFD, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Faire du secteur rural dans les zones d'intervention du projet un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, avec une gestion durable des ressources naturelles.	- Incidence de la pauvreté dans les zones d'intervention du PNDP-FED [** (EURF I1 N1)].	67,0 % EN 64,3 % N 54,8 % AD 52,6 % ES	Diminution de 5 pts	- Enquêtes SMART (tous les ans) et MIC (tous les 3 ans) - INS/BUCREP, 2013 (pauvreté)	
Objectifs spécifiques: Effets directs	OS: Les infrastructures de base du monde rural sont modernisées.	IOS.1. Temps de parcours entre les sections des routes communales réhabilités/entretenués;	À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet	- Enquêtes spécifiques au début et à la fin du projet - Monographies des communes	Les capacités opérationnelles des différentes parties prenantes du PNDP-FED (STD, CTD, etc.) sont renforcées afin de leur permettre de remplir leurs missions.
		IOS.2. Tonnes de production agro-pastorale vendue dans les marchés des villages bénéficiaires du PNDP-FED.	À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet	Enquêtes spécifiques au début et à la fin du projet	

Résultats Produits	R1: Les zones d'intervention prioritaire du projet sont désenclavées.	IR1.1 Nombre et km de routes communales réhabilités/entretenus [* et ** (EURF I26 N2)]; IR1.2 Nombre de personnes (h/j désagrégé par sexe) recrutés en HIMO.	À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet	IR1.1- IRR (inventaire des routes rurales INS/MINTP) IR1.2- Plan d'actions et rapports d'activités du projet	- La situation sécuritaire dans les zones d'intervention reste acceptable; - L'AFD et ses organisations partenaires (PNDP, communes, etc.) ont une capacité d'absorption budgétaire suffisante.
			À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet		
	R2: Des infrastructures communautaires visant à promouvoir le développement de l'élevage sont réalisées à la demande des éleveurs.	IR2.1 Nombre d'infrastructures pour le développement de l'élevage [*]; IR2.2 Nombre de bénéficiaires/têtes de bétail par infrastructure.	À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet	IR2.1- Plan d'actions et rapports d'activités du projet IR2.2- Plan d'actions et rapports d'activités du projet	
			À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet		
	R3: Des infrastructures socio-économiques sont réalisées à la demande des communes.	IR3.1 Nombre d'infrastructures socio-économiques (par type) réalisées/réhabilitées; IR3.2 Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée à travers cette action [** (EURF I22 N1)]; IR3.3 Nombre de personnes gagnant un accès à un assainissement de base à travers cette action [** (EURF I25 N1)].	À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet	IR3.1- Plan d'actions et rapports d'activités du projet IR3.2- Plan d'actions et rapports d'activités du projet IR3.3- Plan d'actions et rapports d'activités du projet	
			À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet		
			À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet		

* Indicateurs provenant du document de programmation PIN 11^e FED du Cameroun

** Indicateurs provenant du cadre de résultats de l'UE (EU Results Framework)